



Combs la Ville, le 1er avril 2015.

Mme La Directrice La Poste DSCC77
23, grande allée du 12 février 1934
77186 Noisiel

Objet : Préavis de grève.

Madame la Directrice,

Les organisations syndicales CGT FAPT 77, FO.Com 77, SUD PTT 77 déposent un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 9 avril – début 0 heure. Ce préavis couvre l'ensemble du personnel (de tous statuts, de toutes fonctions et de tous grades) placé sous votre autorité. Pour les régimes de travail cycliques ou assimilés, ce préavis prendra effet à partir du mardi 7 avril 2015 – début du service des brigades de nuit, au samedi 11 avril 2015 – fin de service des brigades de nuits.

Par ce préavis, les 3 organisations syndicales appellent l'ensemble des postiers de la DSCC77 à participer activement et par la grève à la journée nationale unitaire de grève et de manifestation nationale à Paris prévue ce jour.

Elles appellent aussi le personnel à se mobiliser pour les revendications nationales et locales suivantes :

- Retrait du pacte de responsabilité et de la loi Macron
- Arrêt des restructurations supprimant des emplois, dégradant les conditions de travail et de service public, et trop souvent génératrices de risques psycho sociaux
- La création d'emploi de factrices et facteurs afin de réduire fortement le nombre de quartiers à découvert quotidiennement et de fait, arrêt de la sécable devenue quasi quotidienne, les inopinées se rajoutant aux 16 semaines obligatoires décrétées par votre direction
- Arrêt de l'intégration de nouveaux services purement commerciaux à la charge des agents sans dimensionnement ni négociations préalable. Pour de vraies missions de service public.
- Contre la mise en place de la méridienne imposée. Ce dispositif, le plus souvent mis en place contre l'avis des personnels concernés, se traduit par une qualité de vie personnelle et familiale dégradée, par une hygiène de vie fortement altérée du fait de l'impossibilité de prendre – dans les conditions optimales – une vraie pause repas.
- Contre le système des journées « 0 LR avisée – LR à représenter d'office le lendemain ». Ceci n'est pas conforme à un vrai service public car il pénalise plus les destinataires qu'il ne les arrange. De plus cela rajoute de la charge de travail (non prise en considération lors des comptages) pour l'ensemble des agents – jours de partageable compris.
- Contre le recours à l'intérim et pour l'embauche en CDI des intérimaires, CDD et autres contrats (Pro, d'avenir...)
- Fin de l'austérité salariale, pour de vraies augmentations de salaires pour les fonctionnaires comme pour les salariés de droit privé.

Veuillez croire, Madame la Directrice, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT FAPT 77
Hassan Samni

Pour FO.Com 77
Antoine Gamaury

Pour SUD PTT 77
Patrick Brunon